

Les Archers du Donjon
5, allée Emile DESJENTILS
40000 Mont de marsan
06/84/69/01/68
SIRET : 798 569 554 00016



✉ lesarchersdudonjon@outlook.com

f Lesarchersdudonjon Mont de Marsan

🌐 lesarchersdudonjon.fr

FICHE d'INSCRIPTION **saison 2022 / 2023**

N° de licence **F.F.T.A.** (en cas de transfert) :

N° de licence convention **U.N.S.S. / F.F.S.U. / F.F.H. / F.F.S.A.** :

NOM : prénom :

NOM de Naissance :

Né(e) le à : dpt :

Profession :

Adresse complète :

.....

Code Postal : Ville :

Téléphone : domicile : ... / ... / ... / ... / ... portable : ... / ... / ... / ... / ...

Adresse e.mail (en majuscules) :@.....

sollicite mon adhésion auprès de l'association « les Archers du Donjon » de Mont de marsan (40), après avoir pris connaissance du règlement intérieur auprès du secrétariat, et en m'engageant à le respecter intégralement.

Pour les adhérent(e)s mineur(e)s, joindre l'**AUTORISATION PARENTALE**, fournie par le secrétariat de l'association « les Archers du Donjon ».

Fait à Mont de marsan, le202.

(signature de l'archer(e) et du représentant légal si mineur(e) précédée de la mention « **bon pour accord** »)

l'archer(e)

et, si mineur(e)

le représentant légal

Les Archers du Donjon
5, allée Emile DESJENTILS
40000 Mont de marsan
06/84/69/01/68
SIRET : 798 569 554 00016



✉ lesarchersdudonjon@outlook.com

f Lesarchersdudonjon Mont de Marsan

🌐 lesarchersdudonjon.fr

AUTORISATION – DROIT à l'IMAGE

Je soussigné(e),

né(e) le :

(éventuellement) représentant(e) légal(e) de :

né(e) le :

Autorise l'association « les Archers du Donjon » :

- à capter et à exploiter à titre gracieux mon image, ou celui de mon enfant mineur(e), prise lors d'entraînements, de compétitions ou tout autre événement, sur tout support et en tout format.
- à diffuser les images ainsi réalisées par l'association « les Archers du Donjon », dans un cadre strictement non commercial, par voie de presse, sur son site internet ou les réseaux sociaux.

Fait à Mont de marsan, le

signature de l'archer(e) et du représentant légal si mineur(e), précédée de la mention « bon pour accord »
l'archer *et, si mineur* le représentant légal

AUTORISATION PARENTALE pour la PRATIQUE du TIR à l'ARC d'un(e) ADHERENT(E) MINEUR(E)

Je soussigné(e)

père, mère, représentant(e) légal(e) de l'enfant :

l'autorise à pratiquer le tir à l'arc au sein de l'association « les Archers du Donjon » affiliée à la Fédération Française de Tir à l'Arc (F.F.T.A.) pour la saison 2022/2023.

L'enfant mineur(e) désigné(e) ci-dessus est licencié(e) à la F.F.T.A. par les soins de l'association, il (elle) bénéficie de la sorte de l'assurance fédérale (pour les garanties souscrites).

J'ai bien noté que, pour être validée, sa licence doit être accompagnée d'un **certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive du tir à l'arc y compris en compétition**. Je m'engage à fournir ce certificat au responsable de l'association « les Archers du Donjon ».

J'autorise/je n'autorise (*) pas l'enfant mineur(e) désigné(e) ci-dessus à prendre part aux compétitions sportives, concours et autres activités, et à s'y rendre avec les moyens mis en œuvre par les dirigeants de l'association.

PRECAUTIONS PARTICULIERES : (allergies ou contre-indications sportives, médicales, alimentaires) :

J'autorise / je n'autorise pas pour l'enfant mineur(e) (*), dans le cadre des activités de l'association « les Archers du Donjon », tout acte médical ou chirurgical d'urgence que nécessiterait son état, et son hospitalisation dans l'hôpital compétent le plus proche.

PERSONNES A PREVENIR :

père / mère / représentant(e) légal(e) (*): tel :

père / mère / représentant(e) légal(e) (*): tel :

Fait à Mont de marsan, le202.

() rayez la mention inutile*

Les Archers du Donjon
5, allée Emile DESJENTILS
40000 Mont de marsan
06/84/69/01/68
SIRET : 798 569 554 00016



✉ lesarchersdudonjon@outlook.com

f Lesarchersdudonjon Mont de Marsan

🌐 lesarchersdudonjon.fr

Extrait du RÈGLEMENT INTÉRIEUR
le règlement complet est disponible auprès du secrétariat

sur le PAS de TIR

- 01- les archers doivent être placés, en face des cibles, sur une seule ligne
- 02- porter les protections nécessaires pour éviter les ecchymoses
- 03- ne pas encocher de flèche si quelqu'un se trouve devant le pas de tir
- 04- ne pas mimer un tir, avec ou sans flèche, en dehors du pas de tir
- 05- ne jamais pointer son arc vers quelqu'un, avec ou sans flèche encochée
- 06- ne jamais jouer avec des flèches ou les manipuler en dehors de son usage habituel
- 07- ne pas utiliser d'arc, de corde ou de flèche endommagés
- 08- ne jamais lâcher la corde sans flèche encochée (risque de bris des branches)
- 09- ne pas tenir son arc horizontalement
- 10- ne jamais décocher une flèche verticalement
- 11- ne jamais ramasser une flèche tombée en avant du pas de tir si la volée n'est pas terminée
- 12- à la fin de la volée, se mettre en retrait du pas de tir et déposer son arc
- 13- attendre que l'encadrement annonce « FLECHES !!! » pour aller aux cibles
- 14- ne pas courir pour aller aux cibles

aux CIBLES

- 15- ramasser les flèches tombées entre le pas de tir et les cibles
- 16- aborder les cibles par le côté
- 17- ne pas se tenir derrière un archer arrachant ses flèches de la cible
- 18- ne jamais passer devant une ligne d'archers sur le pas de tir

partie à conserver par l'archer(e)

✂

partie à conserver dans le dossier adhérent(e)

**APPROBATION du RÈGLEMENT INTÉRIEUR
et du RÈGLEMENT « DETENTION d'ARME »**



Je soussigné(e),
Père, Mère, représentant(e) légal(e) (*) de :
adhérent(e) de l'association « les Archers du Donjon » déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur, accepter sans réserve son contenu, et m'engager à en respecter les différents points évoqués.

J'ai en ma possession un résumé de ce règlement et je peux en consulter l'intégralité auprès du secrétariat.

A Mont de marsan, le202.

(signature de l'archer(e) et/ou du représentant légal si mineur(e), précédée de la mention « bon pour accord »)

l'archer

et, si mineur

le représentant légal

() rayez la mention inutile*